



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N°4– DECEMBRE 2021

EDITORIAL



En cette fin d'année les travaux et les projets sont nombreux pour notre commune.

La deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public est terminée. La troisième et dernière tranche comprenant les quartiers d'Aspères, La Sabatier, route de Nîmes et quartier d'Ourne ... doit se réaliser au premier trimestre 2022.

C'est aussi en ce début d'année que nos deux secrétaires devraient prendre possession de leurs nouveaux bureaux au rez-de-chaussée de la mairie, dans l'une des ancienne classe aménagée en secrétariat.

Dans la continuité de l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, nous lançons le projet d'agencement de la deuxième ancienne classe d'école pour en faire prioritairement une salle des mariages et des conseils municipaux.

Un autre dossier est également amorcé depuis quelques mois, celui de la transformation de l'ancien stade en parc de loisirs et de détente. Un premier lancement d'appel d'offre auprès des bureaux d'étude n'ayant pas abouti, nous venons de relancer un marché public de maîtrise d'œuvre. Nous entamerons la phase de conception avec l'entreprise sélectionnée début février. Une commission a travaillé sur la mise en place d'un règlement de nos cimetières jusqu'alors inexistant sur notre commune, pour une meilleure gestion des lieux. Vous pourrez en prendre connaissance à partir du site internet ou le demander à l'accueil de la mairie. Parallèlement, c'est tout un travail de recensement, cartographie et enregistrement informatique qui est en cours.

Le bien être et le cadre de vie d'une commune passe aussi par ces petites interventions que doivent effectuer nos agents techniques hors de leurs taches quotidiennes. J'en profite ici pour les remercier ainsi que les référents de quartier mais aussi celles et ceux qui se soucient de notre environnement et qui n'hésitent pas à nous signaler tout problème intervenant sur la commune.

Enfin, l'année se termine avec malheureusement la présence du Covid toujours à nos côtés et les mesures sanitaires qui en découlent. De ce fait, nous avons dû annuler les vœux avec regret et je ne pourrai pas vous rencontrer le 7 janvier « en présentiel » comme on dit ! J'espère pouvoir retrouver ces moments d'échanges et de partage le plus tôt possible. En attendant, le conseil municipal et l'ensemble des agents se joignent à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs voeux pour 2022.

Marielle VIGNE, Maire de Tornac



Aménagement du secrétariat de la mairie

L'ancienne salle de classe du directeur de l'école située au rez de chaussée de la mairie est en cours de transformation. Depuis plusieurs semaines, les artisans se relaient sur le chantier pour l'aménager. Ce nouvel espace est conçu pour faciliter l'accès du secrétariat aux personnes à mobilité réduite et offrir un meilleur accueil aux administrés. Cela permettra également de dégager de la place pour l'archivage ... Ces nouveaux bureaux ont été aussi créés pour le personnel administratif et le mobilier sera renouvelé. L'année prochaine, vous serez accueillis dans des locaux flambants neufs !



Aménagement route départementale 982

La 2e phase de travaux pour la traversée de notre village au lieu-dit Piepalet devrait s'effectuer dans le 1er trimestre de la nouvelle année. Comme la phase 1, un rétrécissement de la chaussée par une chicane donnant la priorité aux véhicules venant de St Hippolyte du Fort sera réalisé ainsi que des trottoirs avec avaloirs pour évacuer les eaux de pluie. Cet aménagement est en partie financé grâce aux amendes de police relatives à la circulation routière.

Réfection du puits dans la cour de l'école

La charpente du puits de l'école a été changée, à l'identique de l'originale. Un très beau travail du charpentier Peutat. Le puits sera rasé et selon son état, un éclairage pourrait être envisagé ainsi qu'une dalle de verre qui mettrait en valeur sa profondeur.



Gendarmerie : la Brigade de Contact Itinérante d'Alès

Dans le cadre de la police du sécurité du quotidien, la Compagnie de Gendarmerie départementale d'ALÈS a créé en 2018 la Brigade de Contact Itinérante (BCI) d'ALÈS afin d'effectuer des missions de contact et de prévention auprès de l'ensemble de la population sur sa circonscription.

Cette unité est constituée de deux militaires de la Gendarmerie ayant pour qualification correspondant sûreté.

Ainsi, les particuliers, les commerçants et les entreprises qui souhaitent protéger leur habitation, leur commerce, leur établissement des risques de malveillances ou bien de cambriolages peuvent solliciter cette unité pour que cette dernière se déplace et leur donne des conseils gratuits et oraux.

Il s'agit de préconiser un ensemble de mesures qui peuvent limiter, voire empêcher la commission d'actes de malveillance.

Pour réaliser une consultation sûreté de votre domicile, de votre commerce ou bien de votre entreprise, vous pouvez contacter et prendre rendez-vous avec la BCI par mail.

cgd.ales+bci@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Disparitions mystérieuses



Nous constatons que régulièrement des panneaux de voirie disparaissent : panneaux signalétiques de Taupessargues, impasse d'Ourne, panneau STOP au cimetière ... quand d'autres sont volontairement dégradés. Au-delà de l'imbécilité du geste peu compréhensible, le vol de panneaux peut être très dangereux pour les automobilistes comme pour les piétons car ils fournissent des informations précieuses aux usagers de la route. Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 311-3 du Code pénal). Quant au vandalisme, le contrevenant risque jusqu'à 3750 euros d'amende (dommage léger) ou jusqu'à 30 000 euros et 2 ans d'emprisonnement (dommage important). Tout cela a aussi un coût pour la collectivité.

Donc, un conseil. Si vous voulez refaire la déco intérieure de votre maison, vous démarquer à l'occasion d'une fête ... tournez-vous vers les recycleries ou les puces comme celles d'Anduze par exemple !

Inscription sur les listes électorales

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection, en 2022 ce sera le 4 mars pour participer aux élections présidentielles et législatives.

Les dates de ces élections sont les suivantes :

- Présidentielles - 1er tour le 10 avril, 2nd tour le 24 avril
- Législatives - 1er tour le 12 juin, 2nd tour le 19 juin.

Mais les personnes déménageant, pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de l'élection. Il s'agit des personnes déménageant pour une des raisons suivantes :

- Raisons professionnelles
- Suite à un départ à la retraite (agent public)

Plus de renseignements sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47



Parution de la version 2022 du Livret d'Accueil

Une mise à jour du Livret d'Accueil a été réalisée. Ce livret permet aux nouveaux arrivants sur la commune d'avoir connaissance de différentes informations pratiques. Il sera remis lors d'une soirée d'accueil des nouveaux arrivants programmée le 3 février 2022 à 18h, si la situation sanitaire le permet.



Retour de la compétence éducation au 1er janvier 2022

Depuis la mise en place de l'EPCI « Alès Agglomération », la compétence éducation était partagée entre la commune et cet établissement.

A compter du 1 janvier 2022, la compétence éducation revient à la commune.

Trois de nos agents, la personne responsable de la restauration Christelle PETIT et les deux ATSEM Maria RUSSO et Carole SEGONNE, retrouvent leur statut d'agents communaux et portent à 10 le nombre de personnes travaillant directement pour la commune.

De nombreux dossiers ont dû être traités afin de permettre ce retour de compétence dans les meilleures conditions possibles. (création de postes, conventions diverses, contact fournisseurs école/cantine/énergie, etc.)

Un surcroît de travail pour cette transition mais une simplification à venir pour la gestion de l'école.

Cantine et garderie périscolaire : un nouveau portail au 1er janvier 2022

Sur le site tornac.argfamille.fr, il faut désormais accéder à sa fiche famille, réserver ses prestations en cantine et garderie du matin. Les codes d'accès vous parviendront rapidement. Le règlement par virement ou carte bancaire sera possible dès l'édition des factures du mois de janvier qui seront disponibles début février. Les autres modes de paiement restent possibles en mairie (numéraire, chèque). Pour la cantine, les réservations se font au maximum le 15 du mois en cours pour tout le mois suivant, par exemple, la date du 15 janvier est butoir pour les inscriptions du mois de février. Les inscriptions annuelles sont à faire par les parents dans les mêmes conditions. Le secrétariat s'est chargé des réservations du mois de janvier et reste à votre disposition.



Ecole : dernière minute

Le Père Noël est venu en personne apporter le goûter de fin d'année offert par la municipalité de Tornac, le vendredi 17 jour de sortie des classes.

Les enfants de l'école de Tornac, l'ont rencontré le matin et ont pu lui chanter une chanson pour l'encourager avant que celui-ci ne retourne au travail.

Les enfants de l'école de Massillargues-Atuech ont également reçu leur goûter en début d'après-midi. Le directeur le leur a apporté lui-même afin d'aider le Père Noël qui est très occupé en ce moment !



Vos demandes d'urbanisme à dater du 1er janvier 2022

Pour déposer toutes vos demandes en matière d'urbanisme - déclaration préalable à travaux, division de terrain, demande de certificat d'urbanisme, demande de permis de construire, aménager ou démolir—il vous faut désormais le faire via un guichet unique à l'adresse :

<http://cartads.alesagglo.fr/guichet-unique>

Le secrétariat est à votre disposition pour tout renseignement, et notre Espace Public Numérique situé à l'agence postale peut également vous venir en aide.



Remerciements pour le Championnat de France de cross de sport adapté



C'est sous un beau soleil que Tornac a (enfin !) pu accueillir ces championnats de France. Ce fut un bon moment de convivialité avec de belles rencontres, de beaux sourires (parfois quelques déceptions mais vite oubliées).

Athlètes, encadrants, accompagnateurs, supporters ... tous ont apprécié le cadre des épreuves au milieu des vignes avec vue sur le château. Nous remercions tous les propriétaires qui ont permis le tracé des courses aux abords de leurs propriétés et de faire découvrir Tornac à toutes ces personnes venues des 4 coins de France. Ces rencontres ont confirmé que le sport peut apporter beaucoup : sur la santé, le relationnel, la confiance en soi... ces athlètes en sont la preuve.

Merci à tous pour ces beaux championnats.

Chiens et chats errants

On constate qu'il y a encore beaucoup de chats et de chiens errants sur la commune. Ces animaux qui ne sont pas tous sans propriétaires, causent des nuisances et peuvent aussi provoquer des accidents lorsqu'ils divaguent sur la route. La mairie a un contrat de services avec le groupe SACPA (centre animalier de rattachement de Vallerargues). Tout animal en divagation sur la commune et non identifié peut être emmené au centre de Vallerargues où il sera pris en charge (après en avoir informé la Mairie auparavant).

Cela concerne, entre autres :

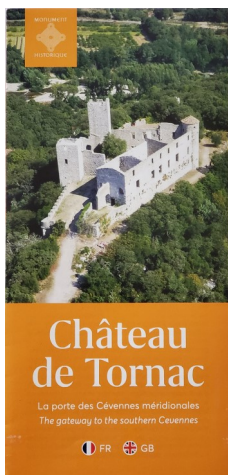
- les chats sauvages ou errants sur la commune ainsi que les chatons,
- les chiens errants en dehors des chiens de chasse pendant la période de chasse,

tout animal errant sur la voie publique pouvant occasionner un accident (chevaux, vaches)

Toutefois, il est préférable avant de contacter la fourrière, d'essayer de retrouver le propriétaire de l'animal et de lui signaler sans que cela ne cause de querelles de voisinage, ceci pour le bien vivre de tous à Tornac.

Merci.

Ça bouge au château de Tornac !



A l'initiative du SIVU, plusieurs réunions ont eu lieu cet été avec les représentants de la Direction Régionale des Affaires Cultures Occitanie, des délégués de la Fondation du Patrimoine, de l'architecte du patrimoine et du bureau d'étude qui accompagne le Syndicat dans son projet de restauration et de mise en sécurité des espaces du sous-sol du site. A la suite de ces rencontres, un permis de construire a été déposé pour commencer les travaux de restauration ; l'objectif étant de permettre au public d'accéder à l'intérieur du château.

Dans le même temps, le Syndicat a accueilli Camille Anguera qui a effectué son stage de fin de formation de chef de projet culturel et événementiel. Durant ses 2 mois de stage, elle a réalisé une plaquette de présentation de l'édifice (disponible à la mairie et à l'Office du Tourisme d'Anduze). Elle a aussi travaillé sur le contenu de futurs panneaux d'information ainsi que sur l'appel à dons qui sera lancé avec la Fondation du Patrimoine. Toutes ces actions vont raviver la dynamique autour du château de Tornac.

Les vignerons de Tornac et le gel du printemps 2021

Le matin du 8 avril dernier nous avons connu un événement météorologique exceptionnel, en quelques heures les températures descendues jusqu'à - 6°, même - 7° par endroit, ont causé de graves dégâts aux vignes dont les pousses sont fragiles à cette période.

Au fil du printemps et de l'été, la végétation s'est développée de telle façon que visuellement plus rien ne laissait croire que sous les feuilles, il n'y avait pas de raisins...

Et pourtant, sur une grande partie du territoire, ils étaient rares !

Nous avons vécu cette saison de façon très spéciale, nous avons dû travailler normalement nos vignes, tout en sachant que nous récolterions parfois très peu ou même pas du tout de raisins dans certaines parcelles.

Les vendanges, se sont déroulées aussi de façon spéciale, les petits volumes et les écarts de maturité entre les vignes gelées et les autres, conjugués avec une météo capricieuse ont compliqué l'organisation de la récolte. Le bilan des vendanges fait apparaître, pour la cave de Tornac, une perte de récolte de 35 %. Derrière cette moyenne se cache des disparités importantes, certaines zones du territoire, ou cépages ont été impactés à 100 % alors que d'autres n'ont que très peu souffert.

Le millésime 2021 est remarquable par sa fraîcheur : La qualité des Blancs et Rosés s'annonce très bonne.

Les Rouges sont plus légers mais aussi plus fruités que les années précédentes.

Nous sommes très attachés à la qualité des vins que nous proposons au caveau, nous sommes convaincus que les nombreux clients qui ont l'habitude de nous accorder leur confiance, seront satisfaits par le millésime 2021.

Une année de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 2021

Le CCAS, c'est tout au long de l'année des personnes disponibles pour vous aider, vous accompagner en cas de besoin. Plusieurs habitants de Tornac ont sollicité et reçu de l'aide en 2021.

Mais c'est aussi :

- Une participation au repas organisé le 17 juillet en partenariat avec la mairie et l'association du Foyer Rural.
- La tenue d'une buvette le 16 octobre lors des championnats de France para sport adapté (partenariat Fédération Française du sport adapté, Municipalité d'Anduze et de Tornac, ACNA)
- La traditionnelle vente d'oreillettes les 19 et 20 novembre avec la participation gracieuse d'un excellent pâtissier et des bénévoles.

Ce sont autant d'actions pour réunir les tornagais, se mettre au service des plus vulnérables, compléter la subvention de la municipalité et augmenter les moyens d'agir.

Le CCAS, au fil des autorisations et des interdictions liées au COVID, a réussi à réunir nos aînés le 3 décembre autour d'un repas animé par Johann Maurand.

Hélène DE MEYER les a régallés de plats traditionnels et Johann leur a apporté ses chants et sa bonne humeur.

Tout cela dans le respect des règles sanitaires, bien sûr, mais avec l'immense joie de voir nos aînés n'avoir rien perdu de leur humour et de leur sens de la fête. Merci à eux.

Les colis de fin d'année ont été choisis et commandés par le CCAS et leur distribution a été assurée par les élus. Un moment très agréable permettant de rendre visite à chacun des aînés qui n'a pas pu ou pas souhaité se joindre au repas.

Les membres du CCAS espèrent pour 2022 retrouver la liberté d'action pour être au plus près des besoins de tous les habitants de notre village. Une équipe qui a tant de projets et se heurte à tant d'interdictions... mais résiliente et qui ne veut manquer aucune occasion d'agir.

Prenez soin de vous.



Petit rappel des Obligations Légales de Débroussaillage pour les propriétaires

Les mois d'hiver et de début de printemps sont ceux qui sont les plus propices au débroussaillage. Celui-ci est obligatoire à l'intérieur ou à moins de 200m d'un massif forestier. Il doit être fait à 50m autour des bâtiments avec toutefois quelques arbres autorisés mais séparés entre eux de 3m ; les haies sont autorisées.

Il faut compter 5m de large en tout pour les voies d'accès privées et il est fortement recommandé d'élaguer les arbres sur 2m de haut.

En cas de chevauchement de terrains, n'hésitez pas à vous informer auprès de la mairie.

Précisons que les pompiers qui risquent leur vie sur le terrain en appellent aux autorités (Préfet) pour qu'elles incitent les maires à plus d'exigence envers leurs concitoyens et donc à aller au bout de celle-ci. Il leur est demandé d'informer leurs administrés ou d'organiser des réunions de sensibilisation.

Les maires assurent le contrôle du débroussaillage. Un diagnostic est établi après visite sur le terrain. Quatre mois après, un premier contrôle à l'amiable est effectué. Si les travaux ne sont toujours pas effectués, un second contrôle est fait. Une injonction pour réaliser les travaux dans un délai fixé est adressée au propriétaire. Passé ce délai, il dresse un procès-verbal de 135 euros et met en demeure le propriétaire de réaliser les travaux. Si cette dernière reste sans effet, le maire peut faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

En cas d'absence ou en cas de personnes très âgées, la discussion reste ouverte mais le débroussaillage doit être fait.

Le risque incendie est une réalité. Pensons-y et agissons ensemble pour limiter les dégâts et surtout les vies.

Pour en savoir plus, consultez le site de la mairie

<http://www.tornac.fr/fr/actualite/190083/l-obligation-legale-debroussailler>

Nous vous remercions lorsque vous entretenez votre propriété à bien couper branches, arbustes, ronces ... donnant sur la voie publique. Et bien sûr, à ne pas les jeter dans les fossés. Cet entretien améliore la visibilité et la sécurité de tout un chacun sur les routes et évite aux agents du service technique d'intervenir sur le domaine privé pour pallier le manque d'entretien. Merci de votre compréhension.



LES FEUX DE FORÊT ça n'arrive pas qu'aux autres !



JE DEBROUSSAILLE

sur 50 mètres autour de ma propriété et sur 10 mètres autour de mes voies d'accès. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

J'ENTRETIENS

mon jardin en veillant à ne pas laisser de végétaux morts ni d'arbres contre ma maison ou surplombant ma toiture.

mes gouttières et ma toiture ! Pas de végétaux morts dedans ou dessus !

JE SURVEILLE MES BRAISES

pas de barbecue sur sol sec combustible mais un barbecue bâti et attenant à ma maison.

JE SUIS VIGILANT

mes mégots dans le cendrier. En été, évitez toutes étincelles lors des opérations d'entretien.



JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE

ce qui veut dire qu'en cas d'incendie je peux être tenu responsable du non respect de mes obligations.

LES FEUX DE FORÊT

ça n'arrive pas qu'aux autres !

Restez informés !

SE RENSEIGNER

Si vous habitez une commune soumise à un risque d'incendie de forêt, le niveau de risque auquel votre habitation est soumise peut être décrit dans plusieurs documents que vous trouverez dans votre mairie ou auprès des services de l'État.

ÉVITER TOUTE IMPRUDENCE

Respectez les réglementations et les recommandations en lien avec :
- la circulation et les accès en forêt,
- le jet de mégots,
- les déchets en forêt,
- le brûlage des végétaux et l'emploi du feu ...

LE DÉBROUSSAILLEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Le débroussaillage est une obligation légale et représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité.

Le non respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour la mise en danger de la vie d'autrui.

Vous pouvez vous renseigner sur les obligations légales de débroussaillage applicables à votre département auprès de votre mairie.

Réalisation : Association des Communes et collectivités forestières du Gard
D'après un document réalisé dans le cadre du projet "MIRECOM" cofinancé par la DG ECHO de l'Union Européenne



A l'image de la pauvre peluche perdue au milieu des bacs à ordures et qui n'a rien à y faire, un rappel du tri s'impose. Remise entre des mains expertes, ce jouet aurait pu bénéficier d'une seconde vie et faire le bonheur d'un enfant ! Bien trier c'est permettre le recyclage des déchets, diminuer le contenu de sa poubelle (par le compost), préserver les ressources naturelles, réduire notre impact sur l'environnement ... Merci pour le bien de tous de veiller à appliquer les bons gestes comme indiqué sur le panneau.



Le ramassage des ordures ménagères par Alès Agglo se fait le mardi et le vendredi.

JE TRIE MES VERRES

BIEN VIDÉ SANS BOUCHONS, CAPSULES ET COUVERCLES



**Bouteilles
Bocaux
Pots en verre**

NE PAS DÉPOSER
Amplexes, résons, miroirs,
verres culinaires...

JE TRIE MES ENCOMBRANTS



**Gros cartons
Vieux meubles
Litière
Électroménager
Gravats
Ferraille**

**sont à déposer à la
déchetterie d'Anduze**

Horaires : lundi, mercredi,
vendredi, samedi de 8h-12h
et 14h-17h30 (jusqu'à 14h-17h30)
Ou sur rendez-vous au
03 800 5400 5400
pour les
Pous, meubles, ferraille,
électroménager...

Avec la participation des élèves du CP-CET de l'école de Tornac.

JE TRIE MES CARTONS/JOURNAUX

SANS LES SACS, FILMS PLASTIQUES ET BLISTERS



**Journaux
Magazines
Prospectus
Catalogues
Annuaire
Cartons aplatis**

NE PAS DÉPOSER
Cartonnages souillés,
papiers gras...

JE TRIE MES EMBALLAGES

BIEN VIDÉS SANS LES SACS ET FILMS PLASTIQUES



**Cartonnets
Briques
alimentaires
Conserves
Canettes métal
Aérosols
Bouteilles et flacon
en plastiques**

NE PAS DÉPOSER
Pots de fleurs, petits emballages
en plastique ou en papier
jaune, gels de bain, savons,
douches, flacons de produits
soins, bouteilles d'eau...

1 QUESTION ? 1 DOUTE ?

Les emballateurs du tri d'Aix Agglomération sont la pour vous répondre
04 68 54 89 84 - emballateurs@aix-agglomeration.fr

Nous avons des déchets et/ou des emballages que vous ne pouvez pas déposer dans nos déchetteries ?
Nous avons des déchets et/ou des emballages que vous ne pouvez pas déposer dans nos déchetteries ?


 Aix Agglomération
 04 68 54 89 84
 www.aix-agglomeration.fr



Pendant les vacances de Noël, du 18 décembre 2021 au 3 janvier 2022, faites le plein d'activités sur le site du Pont du Gard seul, entre amis ou en famille ! Contes et visites commentées du pont rythmeront ce rendez-vous hivernal.

Suivez l'actualité du Pont du Gard sur le site : <https://www.pontdugard.fr/fr>

Sur votre agenda

- | | |
|--------------------------|---|
| 3 Février | Accueil des nouveaux arrivants, 18h foyer rural |
| 10 & 24 Avril | Election présidentielle, au foyer rural |
| 12 & 19 Juin | Elections législatives, au foyer rural |
| 16 Juillet | Fête du village |

Sommaire

- | | |
|--|--|
| PAGE 1 Editorial du maire | PAGE 4 Vos demandes d'urbanisme au 1er janvier 22 |
| PAGE 2 Aménagement du secrétariat de la mairie
Aménagement de la route départementale 982
Réfection du puits dans la cour de l'école
Gendarmerie : la Brigade de Contact Itinérante d'Alès | PAGE 5 Remerciements pour le championnat de France de cross de sport adapté
Chiens et chats errants
Ça bouge au château de Tornac ! |
| PAGE 3 Disparitions mystérieuses
Inscription sur les listes électorales
Parution de la version 2022 du livret d'accueil | PAGE 6 Les vignerons de Tornac et le gel du printemps 2021
Une année de centre Communale d'Action Sociale : 2021 |
| PAGE 4 Retour de la compétence éducation au 1er janvier 22
Cantine et garderie périscolaire : un nouveau portail au 1er janvier 22
Ecole : dernière minute | PAGE 7 Petit rappel des Obligations Légales de Débroussailler pour les propriétaires
PAGE 8 Je trie mes déchets
Actualités du Pont du Gard
Sur votre agenda |